



# Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

LIGUE REGION CENTRE - COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIRET

SECOURISTES DU LOIRET

Tel: 02 38 43 12 73 – fax : 02 38 88 66 82

E-Mail : [contact@secourisme45.com](mailto:contact@secourisme45.com) – Site : [www.secourisme45.com](http://www.secourisme45.com)

Association Loi 1901 – Reconnue d'utilité publique – Organisme de Protection Civile

## PERMIS BATEAU FLUVIAL

### NAVIGATION :

Le permis côtier autorise la conduite de tout navire de plaisance à moteur jusqu'à 6 milles (11 kilomètres environ) d'un abri, sans restriction de puissance de jour comme de nuit.

### CONDITIONS :

- Avoir au moins 16 ans
- Remplir les conditions d'aptitude médicale.
- Le permis est obligatoire pour piloter un bateau de plaisance à moteur lorsque la puissance de l'appareil propulsif est supérieure à 4,5 kilowatts (6 chevaux).

### FORMATION :

Les compétences pratiques sont certifiées par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme après un apprentissage individuel d'une durée minimum obligatoire de 3 heures (arrêté du 28/09/2007 article 3 : 1 heure collectif et 2 heures effectives à la barre).

La formation théorique comprend 30 questions sous forme d'un QCM avec 5 erreurs maximum.

L'examen se déroule comme au code de la route avec un boîtier de réponse.

### PROGRAMMES :

<i>Programme théorique</i>	<i>Programme pratique</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Balisage</li><li>• Règles de barre et de route</li><li>• Priorités entre les navires</li><li>• Feux et marques des navires</li><li>• Signaux phoniques</li><li>• Franchissement des écluses</li><li>• Sécurité et mécanique.</li></ul>	<p><b>FORMATION COMMUNE AVEC LE PERMIS COTIER.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La sécurité du plaisancier</li><li>• Les responsabilités du plaisancier</li><li>• La maîtrise de l'embarcation</li><li>• Les manœuvres</li></ul>

**Le formateur valide chacun des objectifs acquis sur le livret d'apprentissage**

Adresse de correspondance : FFSS 45 - 10 rue Charles de Gaulle – 45140 St Jean de la Ruelle

Siège social : Espace Béraire – 45 380 La Chapelle St Mesmin

Centre de formation du CD de la FFSS 45 : 10 rue Charles de Gaulle à St Jean de la Ruelle